

Athis-Mons, le 13 novembre 2023

Monsieur Damien CAZE
Directeur Général de l'Aviation Civile**Référence :** 13-11-SN/2023**Objet :** Préavis de grève pour la journée du 20 novembre 2023

Monsieur le Directeur général de l'Aviation civile,

L'USACcgt vous a alerté depuis plusieurs mois de notre forte opposition à la proposition de loi pudiquement appelée « Prévisibilité de l'organisation des services de la navigation aérienne en cas de mouvement social et à l'adéquation entre l'ampleur de la grève et la réduction du trafic » et qui ne vise en rien à cette adéquation, mais ne fait que rajouter une restriction supplémentaire sur le droit de grève déjà très réduit d'une partie des agents de la DGAC.

Malgré les nombreux arguments avancés, dont certains illustrant l'inadéquation de la proposition avec le but recherché, le gouvernement a décidé d'engager une procédure accélérée pour ce texte qui passera dans l'hémicycle mercredi 15 novembre 2023.

Les agents ne peuvent accepter cette nouvelle restriction qui n'a été en rien discutée au niveau du dialogue social avec les organisations syndicales, ce qui est contraire aux recommandations de l'OIT.

C'est pourquoi, l'USACcgt appelle l'ensemble des ICNA et TSEEAC de la DGAC et de l'ENAC à se mettre massivement en grève.

En conséquence, je vous prie de vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 20 novembre 2023, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval pour les agents travaillant en horaires décalés.

Conformément à la loi, nous nous tenons à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau national de l'USACcgt,
Les secrétaires Nationaux,

Laurent PONCET

Charles-André QUESNEL



Copie : Madame Aline PILLAN, Secrétaire Générale de la DGAC

